

RÉCAPITULATIF DES PRESTATIONS 2020

DES SOLUTIONS
SUR MESURE,
POUR UNE SANTÉ
OPTIMALE.

PARCE QUE LA SANTÉ
PASSE AVANT TOUT

SWICA

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PAR SWICA.

Parce que la santé passe avant tout

Du premier conseil médical jusqu'au financement, en passant par le diagnostic, la thérapie et la réinsertion dans la vie de tous les jours, SWICA apporte à ses assurés une prise en charge médicale complète.

ÊTRE ASSURÉ

Protection financière
en cas de maladie, d'accident et de maternité



Tarif selon l'âge de conclusion
inchangé à vie



Prise en compte de la participation aux coûts
de l'assurance de base dans les assurances complémentaires SWICA



Solutions d'assurance
sur mesure



Meilleur rapport prix/prestations
à chaque étape de la vie



Conseil compétent dans votre région



mySWICA
Portail clients en ligne



ÊTRE EN BONNE SANTÉ

Contributions à la promotion de la santé et à la prévention

allant jusqu'à 800 francs pour l'activité physique, l'alimentation et le bien-être



Avantages grâce **aux partenariats avec des associations sportives**



Près de 100 **offres préférentielles active4life**



BENEVITA
Plateforme santé numérique avec système de bonus



RECOUVRER LA SANTÉ & BIEN VIVRE AVEC UNE CAPACITÉ LIMITÉE

Second avis médical
gratuit



Soutien personnalisé
en cas de maladie ou d'accident



Services Home Nanny/Home Attendant



BENECURA
Conseil santé en ligne avec SymptomCheck



Soins médicaux
de premier ordre



Egalité entre **médecines classique et complémentaire**



Programmes d'accompagnement en cas de maladies chroniques
élaborés selon les derniers progrès de la médecine



365 jours par an, à votre écoute 24 h sur 24

Service clientèle SWICA 7x24

Le service clientèle SWICA 7x24 répond gratuitement à vos questions sur votre couverture d'assurance.

Téléphone 0800 80 90 80

santé24 – votre service suisse de télémédecine

Les médecins et le personnel médical de santé24 répondent gratuitement à toutes vos questions en matière de prévention, de santé, d'accident ou de grossesse.

Téléphone +41 44 404 86 86

Les modèles SWICA FAVORIT de l'assurance de base.

L'assurance de base obligatoire selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) garantit une solide couverture de base. En plus de l'assurance conventionnelle, SWICA propose des modèles alternatifs. Vous bénéficiez de remises attrayantes sur les primes, pouvant atteindre 22%.



FAVORIT CASA/MEDICASA Netz PROVITA/MEDICASA PROVITA

Votre médecin de famille constitue votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, il peut vous adresser à des spécialistes ou à des thérapeutes. Il coordonne votre traitement afin que vous receviez les meilleurs soins possibles.



FAVORIT SANTE/HMO PROVITA

Le Centre de santé Medbase ou cabinet partenaire de SWICA constituent votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Vous jouissez ainsi d'un accès direct à un réseau de médecins et de thérapeutes.



FAVORIT MEDICA

Vous pouvez sélectionner votre médecin dans le répertoire MEDICA de votre canton de domicile. Il vous fournira des conseils avisés quant au traitement optimal et mettra en œuvre sans délai les mesures thérapeutiques requises.



FAVORIT TELMED

Le service de télémédecine santé24 constitue votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Le cas échéant, le personnel médical de santé24 vous adresse directement au médecin ou au thérapeute indiqué et se charge de vous obtenir un rendez-vous.



FAVORIT MEDPHARM/MEDPHARM PROVITA

La pharmacie partenaire de SWICA ou le service de télémédecine santé24 constituent votre point de premier recours pour toutes les questions de santé. Si votre problème de santé ne peut être cerné précisément, vous pourrez sélectionner votre médecin dans le répertoire MEDPHARM.

Pour en savoir plus: swica.ch/assurance-de-base

santé24 – votre service suisse de télémédecine

santé24
by SWICA

Conseil 24 heures sur 24, dans le monde entier

Les médecins et le personnel médical de santé24 répondent à toutes vos questions en matière de prévention, de maladie, d'accident et de maternité. 24 heures sur 24, 365 jours par an, dans le monde entier et en quatre langues. Le conseil est gratuit pour les assurés SWICA.

Pour en savoir plus: swica.ch/sante24

		Assurance de base	Assurance-accidents	Assurances complémentaires adaptées aux besoins personnels	
		Modèles STANDARD et FAVORIT	INFORTUNA FRAIS DE GUÉRISON	COMPLETA TOP, COMPLETA PRAEVENTA	OPTIMA, SUPPLEMENTA, DENTA
Soins ambulatoires, médecine classique		Traitement dispensé par un médecin conventionné et par d'autres membres du personnel médical, tels que chiropraticiens, sages-femmes. Couverture intégrale *	Couverture intégrale		OPTIMA: Traitements de médecine classique appliqués par des médecins non conventionnés dans le monde entier *
Médicaments		Selon Liste des médicaments si prescrits par un médecin *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: + Préparations homéopathiques, phytothérapeutiques et anthroposophiques prescrites par un médecin ou un thérapeute reconnu par SWICA + Médicaments prescrits par un médecin (dans le cadre de l'indication) non remboursés par l'assurance de base ▲	
Séjour hospitalier		Division commune dans les hôpitaux figurant sur la liste du canton de domicile ou du canton siège, selon tarif du canton de domicile *	Couverture intégrale		
Méthodes de traitement alternatives, médecine complémentaire		Médecine anthroposophique, acupuncture, médecine traditionnelle chinoise (MTC), homéopathie et phytothérapie médicales: couverture selon tarif du canton de domicile pour les médecins titulaires d'une formation continue reconnue par la FMH dans la discipline correspondante *	Couverture intégrale par des thérapeutes reconnus par SWICA	COMPLETA TOP: Jusqu'à CHF 80.-/h, pour des thérapeutes reconnus par SWICA ▲	OPTIMA: + Couverture intégrale chez des thérapeutes reconnus par SWICA *
Bilans de santé médicaux visant au dépistage précoce de maladies		Mesures de prévention dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations. Prévention gynécologique tous les 3 ans *		COMPLETA PRAEVENTA: + 90 % jusqu'à CHF 500.- tous les 3 ans	OPTIMA: + 90 %, montant illimité
Maternité		Prestations de grossesse selon l'ordonnance légale sur les prestations sans participation aux coûts; traitements de maladies à partir de la 13e semaine de grossesse jusqu'à et y compris 8 semaines après l'accouchement sans participation aux coûts		COMPLETA TOP: + Indemnité d'allaitement de CHF 200.- par enfant COMPLETA PRAEVENTA: + 50 % jusqu'à CHF 300.- par an pour la gymnastique prénatale et postnatale à titre de mesure de promotion de la santé	OPTIMA: Traitements de médecine classique par des médecins non conventionnés et par des sages-femmes
Promotion de la santé et fitness				COMPLETA PRAEVENTA: Selon liste séparée 50 % jusqu'à CHF 500.- par an, jusqu'à CHF 300.- par genre de prévention	OPTIMA: Selon liste séparée + 90 % jusqu'à CHF 300.- par an
Vaccinations préventives et en vue de voyages		Vaccinations dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations *		COMPLETA PRAEVENTA: + 90 % jusqu'à CHF 200.- par an	OPTIMA: + 90 %, montant illimité
Aide familiale, Home Attendant			Aide familiale: couverture intégrale. Home Attendant: CHF 50.-/jour, au max. 60 jours par an (en Suisse uniquement)	COMPLETA TOP: Aide familiale: 50 % jusqu'à CHF 30.-/jour, au max. 60 jours par an	
Soins à domicile, Home Nanny		Soins à domicile: conseil, traitement et soins de prestataires reconnus *	Soins à domicile: couverture intégrale. Home Nanny: CHF 100.-/jour, au max. 60 jours par an (en Suisse uniquement)		
Cures thermales		CHF 10.-/jour, 21 jours par an *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: + CHF 30.-/jour, au max. 30 jours par an	OPTIMA: + CHF 30.-/jour, au max. 30 jours par an
Cures de convalescence			Couverture intégrale	COMPLETA TOP: CHF 20.-/jour, au max. 30 jours par an	OPTIMA: + CHF 30.-/jour, au max. 30 jours par an
Psychothérapie		Psychothérapie médicale (pas de psychologues indépendants) *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: 90 % jusqu'à CHF 50.- par séance, 60 séances au plus par an par des psychologues reconnus par SWICA	OPTIMA: + CHF 25.-, 60 séances max. par an chez des psychologues reconnus par SWICA
Lunettes ou verres de contact		CHF 180.- par an jusqu'à l'âge de 18 ans (dans le cadre de l'ordonnance légale sur les prestations) *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: 90 % des frais d'opticien, jusqu'à CHF 200.- tous les 3 ans, non cumulables avec les prestations de l'assurance de base	OPTIMA: + 90 % jusqu'à CHF 300.- tous les 3 ans SUPPLEMENTA: + 90 % jusqu'à CHF 300.- tous les 3 ans
Moyens auxiliaires prescrits par un médecin		Liste des moyens et appareils prescrits par la loi *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: 90 % jusqu'à CHF 200.- par an	OPTIMA: + 90 % jusqu'à CHF 300.- par an SUPPLEMENTA: + 90 % jusqu'à CHF 500.- par an
Transports d'urgence/ transports prescrits par un médecin, actions de recherche/ de dégagement		50 % jusqu'à CHF 500.- pour des transports prescrits par un médecin; 50 % jusqu'à CHF 5 000.- pour des transports d'urgence en Suisse *	+ Couverture intégrale pour transports d'urgence/ de transfert; CHF 20 000.- par événement pour actions de dégagement et de recherche (valable pour la Suisse et l'étranger)	COMPLETA TOP: + Suisse: 90 % jusqu'à CHF 20 000.- par an pour des transports d'urgence/ de transfert avec les prestations de l'assurance de base; jusqu'à CHF 20 000.- par an pour des actions de recherche/ de dégagement; Etranger: jusqu'à CHF 50 000.- par an pour des actions de recherche/ de dégagement et des transports d'urgence	OPTIMA: + transports d'urgence/ de transfert 90 % jusqu'à CHF 20 000.- par an (valable pour la Suisse et l'étranger) SUPPLEMENTA: + Transports d'urgence/ de transfert 90 % jusqu'à CHF 20 000.- par an (valable pour la Suisse et l'étranger)
Rapatriements			Couverture intégrale	COMPLETA TOP: Couverture intégrale	
Traitements à l'étranger		Prise en charge des frais en cas d'urgence, jusqu'au double du tarif selon le tarif suisse reconnu ou selon accords bilatéraux avec l'UE/l'AELE *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: Couverture intégrale pour traitements ambulatoires et hospitaliers en cas d'urgence (division privée pour les 3 premiers mois de voyage) ▲	OPTIMA: Couverture intégrale pour les traitements ambulatoires (traitements dentaires exceptés) *
Soins dentaires, hygiène dentaire		En cas d'affection grave de l'appareil masticatoire ou lorsque le traitement est en relation avec une maladie grave. Couverture en cas d'accident des dents si accident inclus *	Couverture intégrale	COMPLETA TOP: 50 % jusqu'à CHF 100.- par an	DENTA 1: 50 % jusqu'à CHF 500.- par an DENTA 2: 50 % jusqu'à CHF 1 000.- par an DENTA 3: 75 % jusqu'à CHF 1 500.- par an DENTA 4: 75 % jusqu'à CHF 2 000.- par an
Corrections de positions dentaires		Sous certaines conditions légales *		COMPLETA TOP: 50 % jusqu'à CHF 10 000.- par an selon le tarif LAA jusqu'à la 25e année de l'assuré	Jusqu'à 25 ans: DENTA 1: 50 % jusqu'à CHF 1 000.- par an DENTA 2: 50 % jusqu'à CHF 2 000.- par an DENTA 3: 75 % jusqu'à CHF 3 000.- par an DENTA 4: 75 % jusqu'à CHF 4 000.- par an

* Sur ces prestations, SWICA prélève la participation aux coûts légale ou prévue par contrat.

▲ Participation aux coûts dans COMPLETA TOP: pour ces prestations, une franchise de CHF 600.- pour les assurés adultes (enfants CHF 0.-) et une quote-part de 10 % pour tous les assurés (max. CHF 700.- pour les adultes et CHF 350.- pour les enfants) sont prélevées conformément aux CGA et aux CS. La participation aux coûts déjà fournie au titre de l'assurance obligatoire des soins est prise en compte (cf. exemple «Avantage SWICA»).

Pour tous les produits figurant sur ce récapitulatif des prestations s'applique la règle suivante: le versement des prestations est régi par les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions spéciales (CS), avec la date d'édition figurant sur votre police d'assurance. Par année, on comprend toujours une année civile. Couverture intégrale signifie la prise en charge des coûts qui dépassent la participation aux coûts légale et/ou convenue.

Accès aux divisions communes des hôpitaux conventionnés SWICA de toute la Suisse

Libre choix du médecin et de l'hôpital et intimité d'une chambre à un ou deux lits, dans toute la Suisse

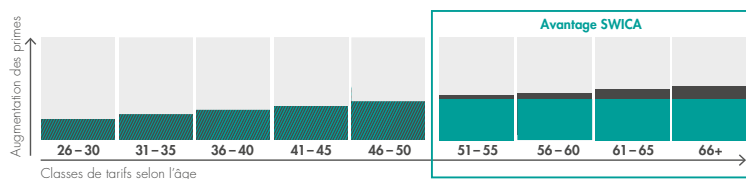
Libre choix du médecin et de l'hôpital et confort inégalé d'une chambre individuelle, dans le monde entier

	HOSPITA DIVISION COMMUNE HOSPITA PLUS	HOSPITA DEMI-PRIVÉE HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE	HOSPITA PRIVÉE HOSPITA FLEX PRIVÉE	HOSPITA PRIVÉE MONDE ENTIER BestMed
Séjour hospitalier et choix de la participation aux coûts pour les assurances complémentaires	<p>HOSPITA DIVISION COMMUNE: Couverture intégrale en division commune de tous les hôpitaux conventionnés avec SWICA</p> <p>HOSPITA PLUS: garantie SWICA exclusive pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans révolus</p> <ul style="list-style-type: none"> — Passage en division demi-privée ou privée indépendamment de l'état de santé — Option à exercer avant 40 ans <p>Participation aux coûts à choix par année¹</p> <p>CHF 1 000.—, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.—, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.—, rabais de primes = 50 %</p>	<p>HOSPITA DEMI-PRIVÉE: Couverture intégrale en division demi-privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein</p> <p>HOSPITA DEMI-PRIVÉE (liste): couverture intégrale en division demi-privée des hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux</p> <p>Participation aux coûts à choix par année¹</p> <p>CHF 1 000.—, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.—, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.—, rabais de primes = 50 %</p>	<p>HOSPITA PRIVÉE: Couverture intégrale en division privée de tous les hôpitaux de Suisse et du Liechtenstein</p> <p>HOSPITA PRIVÉE (liste): couverture intégrale en division privée des hôpitaux de la liste SWICA des hôpitaux</p> <p>Participation aux coûts à choix par année¹</p> <p>CHF 1 000.—, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.—, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.—, rabais de primes = 50 %</p>	<p>Division privée dans le monde entier, couverture intégrale dans les hôpitaux publics et privés</p> <p>Garantie BestMed: prestations supplémentaires pour les plus exigeants. L'accès le plus rapide à la meilleure des médecines, 24 heures sur 24.</p> <p>Participation aux coûts à choix par année¹</p> <p>CHF 1 000.—, rabais de primes = 15 % CHF 2 000.—, rabais de primes = 25 % CHF 5 000.—, rabais de primes = 50 %</p>
		<p>HOSPITA FLEX DEMI-PRIVÉE: libre choix de la division (commune ou demi-privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune ou demi-privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.</p> <p>Option avant chaque hospitalisation</p> <p>Division commune: aucune participation aux coûts Division demi-privée: CHF 300.—/jour, au max. CHF 6 000.—/an</p>	<p>HOSPITA FLEX PRIVÉE: libre choix de la division (commune, demi-privée ou privée) avant chaque hospitalisation. Couverture intégrale en division commune, demi-privée ou privée des hôpitaux publics et privés de Suisse et du Liechtenstein.</p> <p>Option avant chaque hospitalisation</p> <p>Division commune: aucune participation aux coûts Division demi-privée: CHF 300.—/jour, au max. CHF 6 000.—/an Division privée: CHF 400.—/jour, au max. CHF 8 000.—/an</p>	
Maternité	<p>Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère</p>	<p>Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère</p>	<p>Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère</p>	<p>Pendant les couches, frais supplémentaires pour le nouveau-né de manière analogue à la couverture d'assurance de la mère</p>
Aide familiale, Home Attendant	+ CHF 15.—/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 30.—/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 40.—/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)	+ CHF 50.—/jour, au max. 60 jours par an (Home Attendant en Suisse uniquement)
Soins à domicile, Home Nanny	+ CHF 30.—/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 60.—/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 80.—/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)	+ CHF 100.—/jour (Home Nanny en Suisse uniquement et au max. 60 jours par an)
Cures thermales	+ CHF 30.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 60.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 80.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 100.—/jour, au max. 30 jours par an
Cures de convalescence	+ CHF 15.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 30.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 40.—/jour, au max. 30 jours par an	+ CHF 50.—/jour, au max. 30 jours par an
Transports d'urgence/ de transfert	+ 90 % jusqu'à CHF 5 000.— par an (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)	+ 90 % montant illimité (Suisse et étranger)
Actions de recherche/ de dégagement, rapatriements	90 % jusqu'à CHF 5 000.— par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.— par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.— par événement	90 % jusqu'à CHF 20 000.— par événement
Traitements à l'étranger	+ CHF 50.—/jour et CHF 5 000.— par an pour les frais de traitement	+ CHF 100.—/jour et CHF 10 000.— par an pour les frais de traitement	+ CHF 150.—/jour et CHF 30 000.— par an pour les frais de traitement	Couverture intégrale

Fidélité récompensée par le tarif selon l'âge de conclusion

Chez la plupart des assureurs-maladie, les primes des assurances hospitalisation augmentent sensiblement tous les cinq ans. Il en résulte souvent, avec l'âge, une charge financière élevée alors même que vous avez besoin d'une couverture d'assurance optimale. Avec l'application du tarif selon l'âge de conclusion, SWICA tient compte de la période d'assurance lors du calcul des primes et récompense votre fidélité.

- Le tarif SWICA selon l'âge de conclusion reste inchangé à vie.
- Chez les concurrents, les primes augmentent avec l'âge.



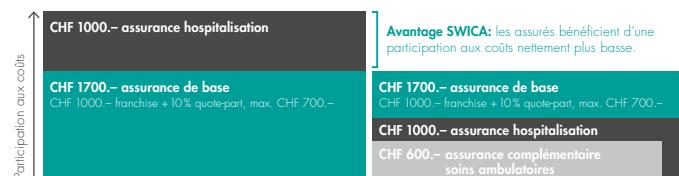
1 Avantage SWICA: participation aux coûts transparente et attrayante

SWICA et PROVITA sont les seules assurances-maladie à prendre en compte, dans les assurances complémentaires SWICA, la participation aux coûts versée au titre de l'assurance de base. Il en résulte une participation aux coûts annuelle maximale nettement inférieure à celle d'autres assureurs-maladie (ne s'applique pas aux variantes HOSPITA FLEX).

Exemple

Participation aux coûts max. à la concurrence: CHF 2700.—/an

Participation aux coûts max. chez SWICA: CHF 1700.—/an



Avantage SWICA: les assurés bénéficient d'une participation aux coûts nettement plus basse.

CHF 1700.— assurance de base
CHF 1000.— franchise + 10 % quote-part, max. CHF 700.—

CHF 1000.— assurance hospitalisation
CHF 600.— assurance complémentaire soins ambulatoires

Autres assurances attrayantes de SWICA.



Assurances de capital – Protection contre les risques financiers en cas de décès ou d'invalidité

MDI: sécurité et couverture en cas de maladie

- Prestations en capital jusqu'à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à une maladie
- Capital AI à partir d'un taux d'invalidité de 40%
- Versement de l'intégralité du capital assuré à partir d'un taux d'invalidité de 70%

ADI: sécurité et couverture en cas d'accident

- Prestations en capital jusqu'à 300 000 francs en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident
- Capital AI à partir d'un taux d'invalidité de 25%
- Versement progressif, adapté au taux d'invalidité



Assurance voyage VACANZA – Protection en voyage et lors de séjours temporaires à l'étranger

- Soins ambulatoires et stationnaires d'urgence
 - Transports de sauvetage, de dégagement et d'urgence, transferts, rapatriements
 - Rapatriements de corps
 - Frais d'hébergement et de déplacement occasionnés pour des raisons médicales
- Souscription en ligne: swica.ch/assurance-voyage



Assurance pour hôtes – Protection de vos hôtes étrangers en cas de maladie et d'accident

- Frais d'hôpital, de médecin et de médicaments
- Transport d'urgence à l'hôpital
- Retour au domicile

Souscription en ligne: swica.ch/assurance-pour-hotes-etrange



Assurance protection juridique en matière de santé – Assistance en cas de problèmes, de questions et de litiges d'ordre juridique, en lien avec une atteinte à la santé

- Défense des intérêts juridiques jusqu'à concurrence de 300 000 francs par cas en Europe (jusqu'à 150 000 francs par cas hors d'Europe)
- Cas de protection juridique avec responsables d'accident
- Différends avec des fournisseurs de prestations médicales
- Assistance en cas de prétentions envers des assurances responsabilité civile adverses
- Cas de protection juridique avec d'autres compagnies d'assurance

Pour en savoir plus: swica.ch/assurances-complementaires

BON À SAVOIR

AUTRES SERVICES SWICA POUR VOUS.



Recommandez SWICA et recevez 100 francs

Vous êtes satisfait(e) de SWICA? Faites-le savoir autour de vous et partez doublement gagnant(e): vos amis et connaissances bénéficieront, eux aussi, d'un service hors pair et de primes attrayantes, et vous recevrez 100 francs de récompense pour chaque recommandation aboutie.

swica.ch/recommander



active4life: près de 100 offres préférentielles pour votre santé

De nombreuses destinations et activités de loisirs vous attendent. Près d'une centaine d'offres préférentielles active4life permettent aux assurés SWICA de bénéficier de réductions auprès de partenaires spécialistes de l'alimentation, de la santé, du sport et du bien-être.

swica.ch/active4life



Services en ligne grâce aux applications SWICA

- mySWICA: portail clients en ligne avec fonction de scannage de vos factures
- BENEVITA: plateforme en ligne pour un mode de vie sain avec le système de bonus
- BENECURA: conseil santé numérique avec SymptomCheck

swica.ch/app

SWICA Organisation de santé

Parce que la santé passe avant tout
Téléphone 0800 80 90 80 (7x24 h), swica.ch

